

Image not found or type unknown



Responsabilité et location

Par **lamouise**, le **27/02/2010** à **15:23**

Bonjour, rnproprietaire d un aeronef ,j ai signé une convention avec mon club pour abriter cet aeronef (d une valeur de 6000 eur et donc non assurable assuré en rc seulement) sous une serre.rn la convention note que je ne peux pas en cas de dommage attaquer le club et que le club décline toute responsabilitérnje paye un loyer annuel et cette serre s est effondré détruisant l aeronef rnle club n avais pas assuré la serre!rnquel sont mes recours?